



Au fil de l'Ille

www.rappentzwiller.fr

N° 109

Juillet
2024

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATIONS



Le Maire,
les Adjoints
et toute l'équipe municipale
vous souhaitent de belles et bonnes
vacances d'été !



COMMUNE DE ROPPENTZWILLER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de ROPPENTZWILLER se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, en date du 14 février 2024.

Sous la présidence de : M. EGGENSPILLER Jean-Claude, maire

Membres présents : M. BRAND Serge et Mme BINGLER Stéphanie, adjoints,
Mme ARTZNER Nadia, M. RICHART Patrice, M. GUTTINGER Raymond, M. TURKAUF Yannick, M. REY Thierry, M. BILGER Michel et Mme GESSER Maryline

Membres absents excusés et représentés : M. KLOCKER Philippe donnant procuration à M. EGGENSPILLER Jean-Claude, M. FELLMANN David donnant procuration à M. REY Thierry, M. STOLTZ Sébastien donnant procuration à M. RICHART Patrice, Mme BACH Sylvia donnant procuration à Mme BINGLER Stéphanie

Membre absent non excusé : M. KNOLL Pascal

Secrétaire de séance : Mme LUCARELLI Emmanuelle

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU CM : compte-rendu du 19 décembre 2023
2. URBANISME :
 - 2.1. Liste des autorisations d'urbanisme
 - 2.2. Déclarations d'intention d'aliéner
3. AFFAIRES TECHNIQUES : Travaux de raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement collectif
4. SIAS
 - 4.1. Tarifs de mise à disposition du personnel communal au bénéfice du SIAS
 - 4.2. Réponse du Préfet à la procédure dérogatoire de sortie du SIAS
5. PRESBYTÈRE
 - 5.1. Suivi du dossier CLIMAXION
 - 5.2. Autres demandes de subvention
6. DIVERS

Monsieur le maire salue l'assemblée et demande aux membres présents de bien vouloir excuser ses quelques minutes de retard en raison de la réunion précédente. Une première depuis son investiture en 2008.

Il fait part des procurations arrivées en mairie avant la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à dix-neuf heures et trente-cinq minutes.

Puisque le règlement intérieur stipule qu'à chaque séance de conseil municipal il y a obligation de désigner un ou une secrétaire de séance, monsieur le maire propose que madame Emmanuelle LUCARELLI occupe cette fonction pour la réunion de ce soir. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 19 décembre dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 19 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. URBANISME

2.1 Liste des autorisations d'urbanisme

Aucune remarque n'est formulée quant à la liste des autorisations d'urbanisme.

2.2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'aucune DIA n'a été réceptionnée depuis la dernière réunion.

3. AFFAIRES TECHNIQUES : Travaux de raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement collectif

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que lors de la séance précédente il leur avait fait part des courriers recommandés envoyés par la communauté de communes Sundgau mettant en demeure la commune de Roppentzwiller de procéder au plus vite au raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement collectif, sous peine de pénalités financières conséquentes savoir 400 % appliqués à la redevance assainissement.

Il précise que la commission bâtiment s'est réunie le 7 février 2024 pour l'étude du devis de la société ENCER.

Le conseil municipal ayant entendu les explications de monsieur le maire et ayant pris connaissance de l'avis de la commission bâtiments, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE DE PROCÉDER aux travaux de raccordement des eaux usées sur le réseau d'assainissement intercommunal de l'atelier communal, de la mairie et de la salle polyvalente

ACCEPTE la proposition de la société ENCER de Roppentzwiller pour un montant HT de 30'805,- € soit 36'966,- € TTC

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer le devis tel que présenté.

Il rappelle ensuite à l'assemblée que seules deux associations locales occupent actuellement les locaux de l'école primaire et il interroge les membres présents sur leur ressenti quant à cette situation. Ainsi, il ressort de la discussion collégiale qu'il serait bon de proposer aux associations concernées un local plus approprié et donc plus sécurisé de la commune pour exercer leurs activités, de manière à envisager de couper l'arrivée d'eau dans ce bâtiment et éviter ainsi la facturation augmentée de 400 % de la redevance assainissement.

4. SIAS

4.1. Tarifs de mise à disposition du personnel communal au bénéfice du SIAS

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la convention de mise à disposition de services signés entre les 4 communes du SIAS afin d'effectuer des dépannages à l'école maternelle intercommunale par notre agent technique, il convient de fixer des nouveaux tarifs pour l'année 2024.

Le conseil municipal ayant entendu les explications de monsieur le maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants :

Heure d'ouvrier : 30€

Location horaire machine : 30€

Location horaire du tracteur : 50 €

4.2. Réponse du Préfet à la procédure dérogatoire de sortie du SIAS

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée qu'il avait prévu de donner la parole à monsieur Serge BRAND, en charge du dossier, mais qu'aucune réponse ne nous étant parvenue suite au courrier envoyé le 7 février dernier à la préfecture relatif à la demande de sortie dérogatoire du SIAS, le point est ajourné.

5. PRESBYTERE

5.1. Suivi du dossier CLIMAXION

Monsieur le maire explique aux membres du conseil que la demande de subvention CLIMAXION a été déposée auprès de la région Grand-Est fin janvier avec les différents rapports nécessaires établis par la société WEST de Bitschwiller les Thann, conformément à la délibération du 21 novembre 2023.

Il rappelle que la réponse à cette demande doit obligatoirement être réceptionnée avant le lancement de l'appel d'offres afin que les particularités techniques soient précisées dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

L'accord de la Région Grand Est étant arrivé le 22/02/2024, il est précisé que la commune peut espérer au minimum 19'800 € et au maximum 27'800 €. En effet, une dotation supplémentaire à destination des communes rurales sera soumise au vote de la réunion de la Région Grand Est du mois de mai 2024.

Suite à l'accord dans le cadre de la subvention « Climaxion », l'appel d'offre a pu être mis en ligne sur le site de l'Association de maires de France, à savoir Safetender et les entreprises ont jusqu'au 26 mars 2024 à midi pour déposer leurs propositions.

5.2. Autres demandes de subvention

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée qu'il a pris contact avec le conseiller en énergies partagées de la communauté de communes Sundgau afin qu'il nous renseigne sur toutes les subventions possibles dans notre projet de réhabilitation du presbytère.

Il nous suggère de solliciter éventuellement l'aide de l'état par le biais du fonds vert pour un montant estimé à 7'000 € et de lancer parallèlement une demande d'aide par le biais du dispositif des certificats d'économie d'énergies (CEE) qui permet à certaines grosses entreprises de prendre en charge une partie des travaux entrepris par les collectivités locales dès qu'il sont à but d'économies d'énergie et qui pourrait ainsi faire espérer à la commune un retour sur investissement supplémentaire d'environ 3'900 €.

Après discussion, les membres du conseil proposent de se rapprocher également de la Fondation du Patrimoine et de nos sénatrices dans le cadre de la préservation du patrimoine.

Le conseil municipal ayant entendu les explications de monsieur le maire, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents et représentés,

SOLLICITE une subvention auprès de l'État au titre du fond vert pour un taux de 40 % de la partie isolations diverses

SOLLICITE une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine et auprès de mesdames les sénatrices Patricia SCHILLINGER et Sabine DREXLER au titre de la préservation du patrimoine

DEMANDE à monsieur le maire de déposer un dossier CEE sur la plateforme dédiée au titre des travaux

d'économies d'énergies

CHARGE monsieur le maire d'établir tous les dossiers de demande de subvention nécessaires.

6. DIVERS

6.1. Repas des personnes âgées

Monsieur le maire remercie les membres du conseil municipal pour la belle réussite du repas des aînés. Tout le monde est d'avis que c'est une expérience à renouveler et se prépare d'ores et déjà au prochain repas annuel prévu le dimanche 8 décembre 2024 à la salle polyvalente.

6.2. Journée de travail au presbytère

Monsieur le maire remercie messieurs Michel BILGER, Yannick TURKAUF, Raymond GUTTINGER, Patrice RICHART, Sébastien STOLTZ et son fils Arthur qui ont participé à la journée de travail de samedi 24 février pour débarrasser les gravats du presbytère. Ils ont été très efficaces et la tâche s'est déroulée dans la bonne humeur.

Monsieur Michel BILGER tient également à ce que l'on remercie les ouvriers communaux pour le travail qu'ils ont abattu en amont et plus particulièrement Monsieur Ludovic SCHMITT.

6.3. Salle polyvalente

L'entreprise retenue pour le remplacement des chaudières de la salle polyvalente est la société Misslin de Bouxwiller pour un montant total TTC de 37'500,00 €. Elle démarre les travaux de dépose le 8 avril 2024. L'ACL a été prévenue des désagréments possibles liés à ces travaux et en profite pour signaler certains petits travaux courants à effectuer.

6.4. Boîte à livres

Mademoiselle Léna GESSER a déposé un petit mot dans la boîte aux lettres de la mairie afin que soit envisagée la possibilité de mettre en place une boîte aux livres comme cela se fait de plus en plus dans les villages alentours. Sa demande a été prise en considération et l'idée sera étudiée prochainement par les élus.

Toutes les questions étant épuisées et plus personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 20h30.

COMMUNE DE ROPPENTZWILLER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de ROPPENTZWILLER se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, en date du 2 avril 2024.

Sous la présidence de : M. EGGENSPIILLER Jean-Claude, maire

Membres présents : M. KLOCKER Philippe et M. BRAND Serge, adjoints,

M. KNOLL Pascal, Mme ARTZNER Nadia, M. RICHART Patrice, M. FELLMANN David, M. STOLTZ Sébastien, M. GUTTINGER Raymond, M. TURKAUF Yannick, M. REY Thierry, Mme BACH Sylvia, M. BILGER Michel et Mme GESSER Maryline

Membres absents excusés et représentés : Mme BINGLER Stéphanie donnant procuration à M. BRAND Serge.

Secrétaire de séance : Mme LUCARELLI Emmanuelle

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 26 février 2024
2. URBANISME :
 - 2.1. Liste des autorisations d'urbanisme
 - 2.2. Déclarations d'intention d'aliéner
3. PERSONNEL COMMUNAL : jobs d'été
4. AFFAIRES FINANCIERES
 - 4.1. Budget annexe du lotissement
 - 4.1.1. Approbation du compte-administratif 2023 et du compte de gestion 2023
 - 3.1.2. Vote du budget annexe 2024
 - 4.2. Budget communal
 - 4.2.1. Approbation du compte administratif 2023, du compte de gestion 2023 et affectation des résultats
 - 4.2.2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024
 - 4.2.3. Vote du budget primitif 2024
5. CONTRAT TERRITOIRE SUD ALSACE
6. FONDS COMMUNAL ALSACE
7. DIVERS

Monsieur le maire salue l'assemblée et fait part des procurations arrivées en mairie avant la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Puisque le règlement intérieur stipule qu'à chaque séance de conseil municipal il y a obligation de désigner un ou une secrétaire de séance, monsieur le maire propose, comme la dernière fois, que madame Emmanuelle LUCARELLI occupe la fonction de secrétaire pour la réunion de ce soir. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

Monsieur le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : « 4.2.3 Subventions aux associations locales » avec décalage du point suivant en point « 4.2.4 Vote du budget primitif 2024 ». Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 FÉVRIER 2024

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 26 février dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 26 février 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. URBANISME

2.1 Liste des autorisations d'urbanisme

Aucune remarque n'est formulée quant à la liste des autorisations d'urbanisme dont les conseillers municipaux ont été destinataires.

2.2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - DIA

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la DIA qu'il a réceptionnée depuis la dernière réunion et pour laquelle il a renoncé à faire valoir le droit de préemption, dans le cadre de la délégation que lui a confié le conseil municipal :

- N°01/2024 enregistrée le 11/04/2024 concernant le terrain bâti section 9 parcelle n°169 au 88, rue

de la Paix

Monsieur Anthony BUCHER en fait l'acquisition.

3. PERSONNEL COMMUNAL : Jobs d'été 2024

Comme chaque année, monsieur le maire propose de renouveler l'embauche de jeunes dans le cadre de jobs d'été dans les mêmes conditions que l'année 2023, à savoir de 7 heures à midi donc 5 heures sur 5 jours, ce qui fait 25 h par semaine.

Il s'agirait d'engager 3 candidats pour 2 semaines avec une pause d'une semaine entre chaque jeune. Ainsi les embauches couvriraient les périodes :

du 8 au 19 juillet 2024

du 29 juillet au 9 août 2024

et du 19 au 30 août 2024

Comme chaque année, les candidatures seront tirées au sort si nous avons davantage de demandes que de postes à pourvoir, afin de donner une chance à tous les postulants.

S'il y avait tirage au sort, celui-ci se fera officiellement en séance de conseil municipal.

Le dernier délai de réception en mairie des candidatures est fixé au dimanche 12 mai 2024.

Les jeunes devront avoir 16 ans révolus à la date de démarrage de leur contrat.

L'information sera mise en ligne sur le site internet de la commune et publié au tableau d'affichage de la mairie.

Les jeunes devront prendre en charge l'achat de leurs vêtements de travail. La commune leur fournira les équipements de sécurité et notamment les gilets qu'ils devront porter en permanence.

Entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, alinéa 2 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

DÉCIDE DE CRÉER 3 postes d'adjoints techniques territoriaux saisonniers non titulaires à raison de 25 heures de service hebdomadaire d'une durée de 2 semaines chacun ;

DIT qu'ils effectueront les tâches suivantes : tous travaux d'entretien extérieur (rues, espaces verts, ...) et tous travaux de maintenance hors électricité ;

DIT que les adjoints techniques saisonniers seront rémunérés sur la base de traitement d'un adjoint technique territorial 1^{er} échelon, soit indice brut 367 - indice majoré 366 ;

DIT que les horaires de travail seront ceux appliqués au service technique ;

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 « *Charges de personnel* » du budget primitif 2024 ;

CHARGE monsieur le maire ou son représentant de nommer les personnes répondant aux postes créés ;

AUTORISE en conséquence monsieur le maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement.

4. AFFAIRES FINANCIERES

4.1. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

4.1.1 Approbation du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023

Avant de céder la parole à monsieur Michel BILGER, président de la commission des finances, monsieur le maire rappelle que le compte administratif est le document comptable tenu par le maire et le compte de gestion, en tous points identiques, est tenu par le comptable du trésor public dans le cadre de la sépara-

tion de l'ordonnateur (maire) et du comptable (percepteur).

Monsieur Michel BILGER rappelle qu'en 2023 les derniers terrains acquis étaient ceux des conjoints SCHMITT, mais que l'avancée du dossier en est restée là.

Il rappelle que le budget du lotissement étant basé sur le principe des variations de stock, aucun crédit ne peut être reporté sur l'année suivante.

Entendu les explications de monsieur Michel BILGER, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, monsieur le maire ayant quitté la salle,

APPROUVE le compte administratif 2023 du lotissement équilibré en recettes et en dépenses, en fonctionnement comme en investissement, à 221'100,82 €.

Monsieur Michel BILGER soumet pour approbation le compte de gestion 2023 établi par la trésorerie d'ALTKIRCH qui retrace les mêmes écritures comptables que le compte administratif 2023.

Entendu les explications de monsieur Michel BILGER, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le compte de gestion 2023 transmis par la trésorerie d'ALTKIRCH.

4.1.2. Vote du budget annexe 2024

La parole est toujours à monsieur Michel BILGER.

Monsieur Michel BILGER rappelle aux membres de l'assemblée que le budget annexe du lotissement présente quelques particularités par rapport au budget communal, notamment du fait qu'il se vote hors taxes.

Aucune opération n'étant prévue sur ce budget cette année, il propose de se contenter d'inscrire les écritures obligatoires liées aux stocks.

Il rappelle que cette proposition de budget 2024 qui va être soumise au vote a été élaborée en discussion avec la commission des finances en date du 09/04/2024.

Après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le budget annexe 2024 qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement à **221'100,82 €**

4.2. BUDGET PRINCIPAL

4.2.1 Approbation du Compte Administratif 2023, du Compte de Gestion 2023 et affectation du résultat de fonctionnement

Monsieur Michel BILGER indique que la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 199'007,50 € et la section d'investissement un excédent de 34'784,73 € pour l'exercice 2023.

Il rappelle également que les résultats antérieurs reportés de 2022 s'élèvent à 344'045,68 € d'excédent en section de fonctionnement et à 99'404,26 € de déficit en section d'investissement.

Par ailleurs, il y a un reste à réaliser de 138'952,04 € en dépenses en section d'investissement pour l'exercice 2023.

Monsieur le maire quitte la salle.

Monsieur Michel BILGER soumet pour approbation le compte de gestion 2023 établi par la trésorerie d'ALTKIRCH qui retrace les mêmes écritures comptables que le compte administratif 2023.

Entendu les explications de monsieur Michel BILGER, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le compte administratif 2023 de la commune faisant apparaître un excédent de 199'007,50 € en 2023 et un excédent antérieur reporté de 344'045,68 € en section de fonctionnement pour l'exercice 2022 et un excédent de 34'784,73 € en 2023 ainsi qu'un déficit antérieur reporté de 99'404,26 € en section d'investissement pour l'exercice 2022 ;

APPROUVE le compte de gestion 2023 transmis par la trésorerie d'ALTKIRCH ;

APPROUVE la reprise des restes à réaliser pour un total de 138'952,04 € en dépenses d'investissement ;

AFFECTE la somme de 203'517,57 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* » afin de couvrir le besoin de financement en section d'investissement et 339'481,61 € au compte 002 « *Résultat de fonctionnement reporté* » du budget primitif 2024.

4.2.2 Vote des taux d'impositions des taxes directes locales 2024

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée que depuis l'an dernier, nous avons à nouveau l'obligation de voter le taux de la taxe d'habitation qui était resté figé de 2020 à 2022.

Pour mémoire, la TH ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, suite à la délibération du 23 février dernier, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il rappelle ensuite à l'assemblée les taux appliqués en 2023, précise que le produit fiscal effectivement encaissé en 2023 pour les taxes directes locales se montait à 250'755.- €, procède à la lecture des nouvelles bases d'imposition des différentes taxes et donne le montant du produit fiscal à taux constants attendu pour 2024 :

	Taux 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produit à taux constants
TF Bâti	27,75	846 600	27,75	234 932
TF n/ bâti	64,70	18 600	64,70	12 034
TH	16,33	76 500	16,33	12 492
TOTAL :				259 458

Monsieur le maire propose de maintenir les taux de 2023 pour l'année 2024.

Monsieur le maire explique ensuite qu'à ce produit s'ajoutent 1'552,- € d'allocations compensatrices, mais se déduisent 7'731,- € de FNGIR, portant le produit fiscal total attendu pour l'année 2024 à 253'279.- €. De plus, le montant des attributions de compensation provisoires est annoncé cette année encore à 193'981.- €.

Entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

VOTE les taux d'impositions suivants pour l'année 2024 :

Taxe foncière bâti : 27,75 %

Taxe foncière non bâti : 64,70 %

Taxe d'habitation nouvelle formule : 16,33 %

AFFECTE le produit fiscal attendu d'un montant global de 259'458.- € au compte 73111 "*Taxes foncières et d'habitation*", les allocations compensatrices d'un montant de 1'552 € au compte 74833 "*Etat – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières*" et les attributions de compensation pour un montant de 193'981.- € au compte 73211 "*Attributions de Compensation*" du budget primitif 2024.

4.2.3. Subventions aux associations locales

La commission des finances propose de maintenir le versement annuel alloué à chaque association du village à 250.- €.

Entendu cette explication, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et une abstention

OCTROIE une subvention aux associations communales suivantes :

- 250.- € pour l'amicale des Sapeurs Pompiers
- 250.- € pour l'APL
- 1'000.- € correspondant aux 4 sections de l'ACL
- 250.- € pour la JAS
- 250.- € pour la chorale Sainte Cécile
- 250.- € pour l'association Bramahus

soit un total de 2'250.- € au compte 6574 "Subventions aux associations communales" du budget primitif 2024 ;

DÉCIDE de procéder au versement des subventions aux associations communales dès le 1^{er} semestre 2024 à celles qui en auront fait la demande.

4.2.4. Vote du budget primitif 2024

Monsieur Michel BILGER propose d'aborder la section de fonctionnement chapitre par chapitre avec précision du montant de chaque article, suivie de la section d'investissement et de répondre aux questions éventuelles des membres du conseil au fur et à mesure de la présentation. Il rappelle que la proposition de budget primitif 2024 qui va être soumise au vote a été élaborée en concertation avec la commission des finances en date du 09/04/2024.

Section de fonctionnement :

Chapitre 011 :

Comme tous les ans, monsieur le maire indique que les services fiscaux demandent au conseil municipal de préciser l'utilisation des crédits prévus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Après concertation, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition de la commission des finances

DIT que les crédits affectés au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" pour un montant de 10'000.- € sont répartis comme suit :

achat de boissons et de produits alimentaires lors des différents évènements et fêtes officielles :	2'500.- €
fourniture de paniers garnis ou fleuris et autres présents dans le cadre des grands anniversaires et autres occasions :	2'500.- €
- achat pour la fête de Noël des aînés :	5'000.- €

Chapitre 012 "Charges de personnel" : monsieur Michel BILGER propose de prévoir les avancements d'échelons à venir au cours de l'année en augmentant un peu les prévisions de l'année précédente.

Chapitre 65 – Compte 65568 "Contributions aux organismes de regroupement" : monsieur BILGER propose d'inscrire 35'600.- € pour la participation au fonctionnement du SIAS et 41'000.- € pour combler la dette "piscine" datant de 2016.

- Compte 6574 : monsieur Michel BILGER précise que les subventions aux associations s'élèvent à 4'050.- € sur proposition de la commission des finances et sont réparties de la façon suivante :

		B.P. 2023	Mandats émis	Propositions B.P. 2024
Article 6574	Subventions de fct aux associations	4 490,00 €	3 140,00 €	4 050,00 €
	Subventions votées en cours d'année	740,00 €	740,00 €	300,00 €
	Subv. jeunes licenciés karaté	200,00 €	200,00 €	200,00 €
	Subv. jeunes licenciés escrime	200,00 €	200,00 €	200,00 €
	Subv. G.A.S. Haut-Rhin	360,00 €	360,00 €	360,00 €
	Subv. école alsac. chiens guides aveugles	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	Subv. Assoc. Pluriels	100,00 €		100,00 €
	Subv. comité déptal Ligue contre le cancer	150,00 €		150,00 €
	Subv. assoc. mieux vivre St Morand	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	Subv. assoc. amis pers. âgées Luppach	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	Subv. prévention routière	50,00 €		50,00 €
	Subv. A.F.S.E.P.	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	Subv. assoc. rég. aide handicapés moteur	50,00 €		50,00 €
	Subv. assoc. Delta Revie	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	Subv. associations communales	2 250,00 €	1 250,00 €	2 250,00 €

Après concertation, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette répartition des subventions au compte 6574 et précise que, seules les associations qui en feront la demande toucheront la subvention qui leur est allouée.

Chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections" : 7'200.- € sont proposés pour l'amortissement sur 15 ans de l'installation photovoltaïque de la salle polyvalente (jusqu'en 2027).

- Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 "Produit des services du domaine et ventes diverses" : les prévisions sont relativement stables sur ce chapitre.

Chapitre 73 "Impôts et taxes" : tout comme l'an passé, les chiffres sont quelque peu à la hausse cette année au vu de l'augmentation des bases prévisionnelles.

Chapitre 74 "Dotations et participations" : là aussi, il convient d'être prudent au vu des résultats de l'an passé.

Section d'Investissement :

Monsieur Michel BILGER précise que les montants proposés pour la section d'investissement incluent les restes à réalisés et représentent donc le montant cumulé à inscrire à chaque compte :

- cpte 2031-36 : maîtrise d'œuvre presbytère : 100'000,- € ;
- cpte 2051 – ONA : licence logiciels mairie : 5'500.- €
- cpte 21318-36 : travaux presbytère : 600'000.- €
- cpte 21318 – ONA : bâtiments communaux divers – chaudières de la salle polyvalente : 40'000.- €
- cpte 215382 : réseaux d'assainissement : 45'000,- €
- cpte 2188 – ONA : machines/outils atelier : 5'000.- €
- cpte 1641 : remboursement des prêts : 105'000.- €
- cpte 165 Restitution de caution : 1'000.- €

Monsieur Michel BILGER présente à présent le détail des recettes d'investissement envisagées pour 2024.

Au compte 10222, sont prévus 6'000,00 € au titre du F.C.T.V.A. (sur investissements de l'exercice 2023) ainsi que 1'000.- € au compte 10226 au titre de la taxe d'aménagement.

Au compte 165 Encaissement de caution : 1'000.- €.

Au chapitre 040 "Opérations d'ordre de transfert entre sections" : 7'200.- € sont proposés pour l'amortissement de l'installation photovoltaïque de la salle, montant identique au montant prévu dans le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le budget primitif 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement** : **948'172,61 €**
- **Section d'investissement** : **970'119,53 €**

5. CONTRAT TERRITOIRE SUD ALSACE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la mise en place par la Collectivité Européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Sud Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité Européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement, d'écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation pragmatique avec les territoires qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité Européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Sud Alsace :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire.

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire.

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace.

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;

Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, monsieur le maire propose à l'assemblée d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité Européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité Européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace, adopté par la Collectivité Européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité Européenne d'Alsace,

APPROUVE le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire

Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;

Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire

Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;

Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace

Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des séniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;

Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,

La co-construction des projets avec la Collectivité Européenne d'Alsace,

La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité Européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

AUTORISE monsieur le maire à signer le Contrat précité,

CHARGE monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération.

6. FONDS COMMUNAL ALSACE

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée que la signature prochaine du contrat de territoire avec la Collectivité Européenne d'Alsace permet de pouvoir solliciter le Fonds Communal Alsace au-

près de cette dernière, ce qui représente une aide pouvant aller jusqu'à 100'000 €.

Le conseil municipal ayant entendu les explications de monsieur le maire, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents et représentés,

SOLLICITE une subvention auprès de la Communauté Européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal d'Alsace

CHARGE monsieur le maire d'établir le dossier de demande de subvention nécessaire à la réalisation de la présente décision.

7. DIVERS

7.1. Remerciements

7.1.1 Aux Crocos Décors

Monsieur le maire tient à remercier officiellement les membres des Crocos Décors pour leurs travaux de décoration de la commune à chaque évènement marquant.

7.1.2. Aux ouvriers communaux

Monsieur Sebastien STOLTZ, quant à lui, tient à remercier les ouvriers communaux pour la réparation des bancs situés sur le territoire de la commune.

Toutes les questions étant épuisées et plus personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 19h25.

COMMUNE DE ROPPENTZWILLER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de ROPPENTZWILLER se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, en date du 6 mai 2024.

Sous la présidence de : M. EGGENSPILLER Jean-Claude, maire

Membres présents : M. BRAND Serge et Mme BINGLER Stéphanie (à partir de 19h40), adjoints, M. KNOLL Pascal, M. RICHART Patrice, M. FELLMANN David, M. STOLTZ Sébastien, M. GUTTINGER Raymond, M. TURKAUF Yannick, M. REY Thierry, M. BILGER Michel et Mme GESSER Maryline

Membres absents excusés et représentés : M. KLOCKER Philippe donnant procuration à M. EGGENSPILLER Jean-Claude et Mme ARTZNER Nadia donnant procuration à M. GUTTINGER Raymond,

Membre absent excusé : Mme BACH Sylvia

Secrétaire de séance : Mme LUCARELLI Emmanuelle

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU CM : compte-rendu de la séance du 12 avril 2024

2. URBANISME :

2.1. Liste des autorisations d'urbanisme

2.2. Déclarations d'intention d'aliéner

3. PRESBYTÈRE

3.1. Attribution des marchés

3.2. Devenir du terrain annexe

4. AFFAIRES FINANCIÈRES : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)

5. PERSONNEL COMMUNAL : jobs d'été – résultat de l'appel à candidature

6. DIVERS

Monsieur le maire salue l'assemblée et fait part des procurations arrivées en mairie avant la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Puisque le règlement intérieur stipule qu'à chaque séance de conseil municipal il y a obligation de désigner un ou une secrétaire de séance, monsieur le maire propose que madame Emmanuelle LUCARELLI occupe cette fonction pour la réunion de ce soir. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2024

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 12 avril dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. URBANISME

2.1 Liste des autorisations d'urbanisme

Aucune remarque n'est formulée quant à la liste des autorisations d'urbanisme.

19h40 : arrivée de Mme BINGLER Stéphanie.

2.2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'aucune DIA n'a été réceptionnée depuis la dernière réunion.

3. PRESBYTÈRE

3.1. Attribution des marchés

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Michel BILGER, en charge du dossier.

Monsieur Michel BILGER explique aux membres du conseil que, conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics, l'appel d'offres en procédure adaptée pour les marchés de travaux de rénovation du presbytère a été lancé le 24 février 2024 avec un délai de remise des offres fixé au mardi 26 mars 2024 à midi.

Le cabinet d'architecte Daniel MUNCK et son équipe, maître d'œuvre de l'opération, a vérifié la conformité des dossiers et procédé à l'analyse et au classement des offres, en vue d'établir les propositions d'attribution pour chaque lot.

Il précise que les commissions des finances et des bâtiments se sont réunies le 16 avril dernier pour l'étude des propositions du maître d'œuvre et proposent d'attribuer les lots comme suit :

Lots	Montants estimés par Daniel	Entreprises retenues	Montants € H.T.
01 TERRASSEMENT / ASSAINISSEMENT	37 000.-	ENCER - Roppentzwiller	38 492.-
02 GROS-ŒUVRE / DEMOLITION	85 000.-	FUETTERER - Winkel	73 986,89
03 ENDUIT DE FACADE / ECHAFAUDAGE	33 000.-	ISOL PAINT - Sausheim	30 520,40
04 COUVERTURE TUILES ZINGUERIE	35 000.-	infructueux	/
05 ETANCHEITE	15 000.-	infructueux	/
06 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS/ALU/VOLETS BATTANTS	27 000.-	infructueux	/
07 INSTALLATION ELECTRIQUE	43 000.-	Négociations en cours	/
08 CHAUFFAGE / VMC/ SANITAIRE	66 000.-	GRETER - Retzwiller	49 173,15
09 PLATRERIE / ISOLATION	43 000.-	OPTIMAL Id - Cernay	38 883.-
10 CHAPE	8 000.-	TECHNOCHAPE - Kingersheim	8 948,80
11 CARRELAGE / FAIENCE	11 000.-	BURGER Carrelage – Saint-Louis	12 193.-
12 MENUISERIE INTERIEURE BOIS	30 000.-	infructueux	/
13 SERRURERIE	21 000.-	Ferronnerie d'art MARY – Waldighoffen	32 234.-
14 PEINTURE INTERIEURE	18 000.-	Sàrl Heinrich SCHMID - Mulhouse	13 030,75
15 PARQUET STRATIFIE/SOL SOUPLE	11 000.-	ALSASOL - Soultz	8 883.-
16 EQUIPEMENT CUISINE LOGEMENT	14 000.-	infructueux	/
Montant total H.T.	497 000.-		306 344,99 (sur 333 000.- estimés)

Entendu les explications de M. Michel BILGER, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 24 février 2024 et le règlement de consultation ;

VU les offres reçues dans le délai fixé au 26 mars 2024 à 12h ;

VU l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre – cabinet Daniel MUNCK – en date du 16 avril 2024 ;

Sur proposition des commissions des finances et des bâtiments

ATTRIBUE le lot 01 "Terrassement/assainissement", aux Ets EN CER de Roppentzwiller, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 38'492.- € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 02 "Gros œuvre/démolition", aux Ets FUETTERER de Winkel, mieux-disants selon les cri-

tères de sélection, pour un montant total de 73 986,89 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 03 "Enduit de façade/échafaudage", aux Ets ISOL PAINT de Sausheim, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant de 30'520,40 € H.T.

ATTRIBUE le lot 08 "Chauffage/VMC/sanitaire", aux Ets GRETER de Retzwiller, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 49'173,15 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 09 "Plâtrerie/isolation", aux Ets OPTIMAL Id de Cernay, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 38'883.- € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 10 "Chape", aux Ets TECHNOCHAPE de Kingersheim, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 8'948,80 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 11 "Carrelage/faïence", aux Ets BURGER Carrelage de Saint-Louis, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 12'193.- € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 13 "Serrurerie", aux Ets Ferronnerie d'art Mary de Waldighoffen, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 32'234.- € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 14 "Peinture intérieure", aux Ets Henrich SCHMID de Mulhouse, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 13'030,75 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 15 "Parquets stratifiés/sols souples", aux Ets ALSASOL de Soultz, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 8'883.- € H.T. ;

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer les marchés de travaux correspondants pour les montants indiqués pour chaque lot, ainsi que toutes les pièces administratives et financières qui s'y rapportent ;

CONSTATE que les crédits nécessaires sont prévus au compte 21318-36 "Presbytère" du budget primitif 2024.

Monsieur Michel BILGER précise qu'une deuxième consultation a été lancée le 15 avril 2024 pour les lots 5, 6, 12 et 16 restés sans réponse, ainsi qu'une dernière lancée le 20 avril 2024 suite à la réunion des commissions des finances et des bâtiments pour le lot 4 déclaré infructueux. Le délai de réponses est fixé au 23 mai à 12h pour toutes les deux.

En ce qui concerne le lot 7, il ne s'agit plus que de réceptionner les propositions des soumissionnaires pour les mettre à l'étude.

3.1. Devenir du terrain annexe

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée que le terrain restant à l'issue de la rénovation du presbytère peut être redécoupé afin d'en vendre une partie et de transformer l'autre partie en parking.

Il montre le détail de son projet sur plans.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide de

SURSEOIR à délibérer afin de laisser le temps à chacun d'aller voir sur place la faisabilité du projet.

4. AFFAIRES FINANCIÈRES : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée qu'il s'agit de délibérer sur la substitution de la

commune de Roppentzwiller par Territoire d'Énergie Alsace pour la perception du produit de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) et ses modalités de reversement.

Ainsi il expose que sur délibérations concordantes du conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

Le TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Monsieur le maire précise que la délibération ainsi prise demeure valable tant que la commune n'y renonce pas par une nouvelle décision contraire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents et représentés.

Vu l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;

Vu l'article L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

APPROUVE les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

CHARGE monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération qui sera adressée à monsieur le Préfet du Haut-Rhin et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

5. PERSONNEL COMMUNAL : Jobs d'été – tirage aux sorts des candidats

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée que depuis la délibération du 12 avril 2024 décidant d'embaucher cette année encore 3 jeunes de la commune pour cet été, 2 candidatures ont été déposées. Il n'est donc pas nécessaire de faire un tirage au sort.

Pour information, les employées seront Lucie LUNION et Maëva LANGENBRONN.

Le conseil municipal,

AUTORISE monsieur le maire à prendre toutes initiatives pour la bonne mise en place de ces contrats à durée déterminée et à signer tous les actes nécessaires à ces embauches.

DIT que les crédits sont d'ores et déjà votés au budget primitif 2024 à l'article 64131 « *Personnel non titulaire* ».

Toutes les questions étant épuisées et personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 20h30.

COMMUNE DE ROPPENTZWILLER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de ROPPENTZWILLER se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, en date du 17 juin 2024.

Sous la présidence de : M. EGGENSPILLER Jean-Claude, maire

Membres présents : M. KLOCKER Philippe, M. BRAND Serge et Mme BINGLER Stéphanie, adjoints, M. KNOLL Pascal, M. RICHART Patrice, Mme ARTZNER Nadia, M. FELLMANN David, M. STOLTZ Sébastien, M. GUTTINGER Raymond, M. TURKAUF Yannick, M. BILGER Michel et Mme GESSER Maryline

Membres absents excusés et représentés : Mme BACH Sylvia donnant procuration à M. STOLTZ Sébastien

Membre absent excusé : M. REY Thierry

Secrétaire de séance : Mme LUCARELLI Emmanuelle

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU CM : compte-rendu de la séance du 14 mai 2024

2. URBANISME :

2.1. Liste des autorisations d'urbanisme

2.2. Déclarations d'intention d'aliéner

3. PRESBYTÈRE

3.1. Attribution des marchés

3.2. Devenir du terrain annexe

4. DIVERS

Monsieur le maire salue l'assemblée et fait part des procurations arrivées en mairie avant la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Puisque le règlement intérieur stipule qu'à chaque séance de conseil municipal il y a obligation de désigner un ou une secrétaire de séance, monsieur le maire propose que madame Emmanuelle LUCARELLI occupe cette fonction pour la réunion de ce soir. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 MAI 2024

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 14 mai dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 14 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. URBANISME

2.1 Liste des autorisations d'urbanisme

Aucune remarque n'est formulée quant à la liste des autorisations d'urbanisme.

2.2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'aucune DIA n'a été réceptionnée depuis la dernière réunion.

3. PRESBYTÈRE

3.1. Attribution des marchés

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Michel BILGER, en charge du dossier.

Monsieur Michel BILGER rappelle aux membres du conseil que, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, l'appel d'offres en procédure adaptée pour les marchés de travaux de rénovation du presbytère a été relancé pour les lots infructueux avec un délai de remise des offres fixé au jeudi 23 mai 2024 à midi.

Le maître d'œuvre de l'opération a vérifié la conformité des dossiers et procédé à l'analyse et au classement des offres, en vue d'établir les propositions d'attribution pour les lots 6 et 12, seuls lots ayant fait l'objet de propositions.

Aucune offre conforme n'a été déposée pour les lots 4, 5 et 16. Nous avons donc consulté une société par lot pour obtenir une offre.

Quant au lot 7 « Installation électrique », les négociations ont abouti et le choix peut donc être fait.

Il précise que les commissions des finances et de l'urbanisme se sont réunies le mercredi 19 juin dernier et ont pu procéder à l'étude des propositions du maître d'œuvre pour les lots 6 et 12 ainsi qu'à celles des sociétés consultées pour les lots 4, 5 et 16 et proposent d'attribuer les lots comme suit :

Lots	Montants estimés par Daniel	Entreprises retenues	Montants € H.T.
04 COUVERTURE TUILES ZINGUERIE	35'000.-	JDS Toiture - Flaxlanden	46'238,25
05 ETANCHEITE	15'000.-	Ets BANZET - Hirsingue	16'386.-
06 MENUISERIE EXTERIEURE	27'000.-	Menuiserie BITSCH –	44'311,05
07 INSTALLATION ELEC-	43'000.-	Electricité KOCH - Boux-	47'470,83
12 MENUISERIE INTERIEURE	30'000.-	Menuiserie BITSCH –	33'299,76
16 EQUIPEMENT CUISINE LOGEMENT	14'000.-	BROGLÉ - Altkirch	12'147,09
Montant total H.T.	164'000.-		199'852,98
Montant total H.T. déjà attribué	333'000.-		306'344,99
GRAND TOTAL	497'000.-		506'197,97

Entendu les explications de M. Michel BILGER, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VU l'avis d'appel public à la concurrence relancé le 15/04/2024 pour les lots 5, 6, 12 et 16, celui du 20/04/2024 et les règlements de consultation respectifs ;

VU les offres reçues dans le délai fixé au 23 mai 2024 à 12h ;

VU le résultat de la négociation du lot 07 ;

VU l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, le cabinet Daniel MUNCK ;

Sur proposition des commissions ad hoc ;

ATTRIBUE le lot 04 "Couverture/tuiles/zinguerie", aux Ets JDS Toiture de Flaxlanden, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 46'238,25 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 05 "Etanchéité", aux Ets BANZET d'Hirsingue, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 16'386.- € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 06 "Menuiserie intérieure bois/alu/volets battants", aux Ets Menuiserie BITSCH de Burnhaupt-le-Haut, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 44'311,05 €

H.T. ;

ATTRIBUE le lot 07 "Installation électrique", aux Ets Electricité KOCH de Bouxwiller, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 47'470,83 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 12 "Menuiserie intérieure bois", aux Ets Menuiserie BITSCH de Burnhaupt-le-Haut, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 33'299,76 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 16 "Equipement cuisine logement", aux Ets BROGLÉ d'Altkirch, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 12'147,09 € H.T. ;

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer les marchés de travaux correspondants pour les montants indiqués pour chaque lot, ainsi que toutes les pièces administratives et financières qui s'y rapportent ;

CONSTATE que les crédits nécessaires sont prévus au compte 21318-36 "Presbytère" du budget primitif 2024.

PRÉCISE que, suite au décès brutal de monsieur Philippe SLAWSKI, choisi comme coordonnateur SPS pour les travaux du presbytère par délibération du 21 novembre 2023, c'est le bureau d'études Bureau Veritas Construction de Brunstatt qui prend la relève de cette mission pour un montant hors taxe de 3'350.- €, celui-ci étant placé deuxième au classement des prestataires lors de la consultation de 2023. Pour mémoire, le contrat avec M. Philippe SLAWSKI se portait à 2'320,- € HT.

3.2. Devenir du terrain annexe

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée sa proposition émise lors de la réunion précédente quant au devenir du terrain annexe du presbytère et le choix qui a été fait de sursoir à délibérer afin de pouvoir constater sur place la faisabilité du projet.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de :

- missionner un géomètre pour découper le terrain cadastré section 2 parcelle 134 située entre le presbytère et la parcelle 243 section 3 afin d'en détacher une surface plane maximale de 6 ares
- mettre en vente la parcelle ainsi détachée.

4. DIVERS

4.1. Utilisation du bâtiment de l'école primaire par les associations

Monsieur le maire annonce aux membres du conseil municipal que les adjoints monsieur Serge BRAND et madame Stéphanie BINGLER sont chargés de déplacer dans les plus brefs délais les associations encore en exercice dans les locaux de l'école primaire vers un autre local communal. Il en va de notre responsabilité et le bâtiment scolaire n'est plus conforme à aucune norme actuellement en vigueur.

4.2. Lotissements

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée des différentes rencontres avec la société Sovia, maître d'ouvrage et aménageur foncier et notamment celle du mercredi 19 juin 2024 avec les commissions finances et urbanisme.

Nous attendons leurs propositions.

4.3. Elections législatives

La secrétaire de mairie fait un rapide bilan des permanences qui se tiendront pour les deux tours des élections législatives.

Toutes les questions étant épuisées et personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 20h03.

Tous les procès-verbaux des réunions du conseil municipal peuvent être consultés sur le site internet de la commune : roppentzwiller.fr « La mairie » ou être consultés en mairie sur demande.

ETAT-CIVIL - 1ER SEMESTRE 2024



♦ Naissances :

Le 16 janvier 2024 : **Ezra PAOLACCI**, fils de Grégory DÉCHANET et d'Angelina PAOLACCI

Le 9 mars 2024 : **Elyana FUCHS**, fille de Nicolas FUCHS et de Manoline RONDOT

Le 1er mai 2024 : **Lyzio BARRACHIN**, fils de Quentin BARRACHIN et de Clara SAURON

Le 18 mai 2024 : **Olivia MÉROT TOUSSAINT**, fille de Damien MÉROT et de Charlotte TOUSSAINT

Le 21 juin 2024 : **Bilal BAJRAMI** fils d'Amir BAJRAMI et d'Hafize ODAI

♦ Mariages :



Le 15 juin 2024 à Roppentzwiller : **Rodrigue POLAINA** et **Sheila AGOSTINHO**

*Sincères félicitations et tous
nos vœux de bonheur aux
jeunes mariés !*

♦ Décès :

Le 16 mars 2024 à Roppentzwiller : **Antoine LITZLER** dans sa 81ème année

Le 17 mars 2024 à Mulhouse : **Heidi BALGERA née STÄMPFLI** dans sa 78ème année

Le 8 avril à Durlinsdorf : **Samuel WINTERSTEIN** dans sa 51ème année

Le 4 juin 2024 à Mulhouse : **Bernadette GAISSER née LITSCHIG** dans sa 90ème année

Le 9 juin 2024 à Mulhouse : **Gaston METZGER** dans sa 72ème année

Sincères condoléances aux familles éprouvées.

LES GRANDS ANNIVERSAIRES – 2EME SEMESTRE 2024

Le 26 juillet : Mme RICHART Jeanne fêtera ses 98 ans

Le 07 août : M. WYSS Peter fêtera ses 80 ans

Le 12 août : Mme BLOCH Liliane fêtera ses 90 ans

Le 16 août : Mme METZGER Brigitte fêtera ses 70 ans

Le 20 septembre M. SCHMITT Marcelin fêtera ses 70 ans

Le 12 octobre : M. RISS Bruno fêtera ses 75 ans

Le 1er novembre : Mme FELLMANN Maria fêtera ses 70 ans

Le 9 novembre : M. SCHILL Pierre fêtera ses 90 ans

Le 10 novembre : Mme STEFFAN Jeannette fêtera ses 94 ans

Le 14 novembre : Mme ROSSI Clara fêtera ses 80 ans

Le 26 novembre : M. LAFERTIN Alphonse fêtera ses 75 ans

**Joyeux
Anniver-
saire
à toutes
et à tous !**

DIVERS



La 39ème opération Brioches aura lieu du
mardi 10 au samedi 14 septembre 2024.

Merci de réserver votre meilleur accueil aux quêteurs.

Lutte contre le cancer

Du 17 au 26 juin dernier s'est déroulée la campagne de lutte contre le cancer. Les quêteurs de Roppentzwiller vous ont sollicité et ils ont récolté la coquette somme de 4 765.- €, soit la même somme que l'année dernière.



Un grand merci aux généreux donateurs pour leur accueil et leurs dons. Merci également à l'équipe des quêteurs.

Christiane SCHMITT



OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Les gendarmes de la brigade de FERRETTE ont mis en place depuis quelque temps l'opération

tranquillité vacances.

Signalez votre absence lors de vos vacances et pendant cette période, les gendarmes passent régulièrement à votre domicile pour vérifier que tout se passe bien chez vous.

C'est un service gratuit que les forces de l'ordre offrent à toute la population.

Pour en bénéficier, il suffit de compléter le formulaire téléchargeable sur le site de la Préfecture : www.haut-rhin.gouv.fr et de le déposer à la gendarmerie.

Ce formulaire est également disponible en Mairie.



SERVICES A LA PERSONNE



Bienvenue à la mam!



L'APL en 2024

L'APL est une association pour les amoureux de la pêche dans un cadre calme et reposant à l'étang de la sapinière.

Que vous souhaitiez une carte de membre à l'année, une carte journalière ou même louer le chalet pour vos anniversaire, communion ou autre, n'hésitez pas à en faire la demande à aploppentzwiller@gmail.com.

Nous organisons chaque année au mois de mai notre concours de pêche, cette année encore nous avons affiché complet pour une journée avec un temps parfait.



Nous avons également organisé notre traditionnel sanglier à la broche le dimanche 7 juillet. Celui-ci a eu lieu à la salle polyvalente de Roppentzwiller étant donné la météo capricieuse, mais malgré ces changements de dernière minute, la journée à été un franc succès. Notamment grâce à l'ensemble des membres de l'association, au chasseur pour le sanglier et bien évidemment à toutes les personnes inscrites au repas qui étaient d'une gaieté communicative.



STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS

Pour rappel : les trottoirs sont réservés à la circulation des piétons !

Lorsque vous stationnez votre voiture sur les trottoirs, vous obligez les piétons à descendre sur la route, les mettant ainsi en danger.

C'est pourquoi les services des Brigades Vertes interviendront si nécessaire et verbaliseront les contrevenants (135 € par véhicule en infraction).



◆ **Bruit**

Il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, etc... à moins de 100 m d'une zone habitée : du lundi au vendredi avant 8h et après 20h et le samedi avant 9h et après 19h. Merci de respecter une pause entre 12h et 13h. Cette interdiction est valable les dimanches et jours fériés toute la journée.

◆ **Feux**

Les feux sont strictement interdits à moins de 100 m des habitations.

◆ **Balayage des rues**

Nous vous rappelons qu'il importe à tout citoyen de nettoyer régulièrement les trottoirs, rigoles et caniveaux devant sa propriété, qu'elle soit habitée ou non.

Enfin, il est interdit de mettre les balayures dans les bouches d'égouts et il convient d'enlever tous les objets qui pourraient empêcher l'écoulement des eaux ou boucher les gargouilles et les égouts.

◆ **Élagage**

Il est demandé aux propriétaires ou locataires de terrains situés à l'intérieur de la commune, le long des voies ouvertes à la circulation, d'élaguer toutes végétations qui empiètent sur ces voies.

→ *les arrêtés municipaux de réglementation sont consultables sur notre site internet www.roppentzwiller.fr*

Rubrique « La Mairie » puis « Les arrêtés »

3-12 ans

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ALSH ANNÉE 2024-2025

les **MERCREDIS**
du 4 septembre 2024
au 2 juillet 2025

- Péniscolaire à EMLINGEN
- Péniscolaire à FERRETTE
- Le Bois d'Yrsan à HIRSingUE
- Les P'tits Choux à HOCHSTATT
- Les Galopins à SPECHBACH
- Cap sur l'ill à WALDIGHOFFEN

ALSH AUTOMNE du 21 oct. au 31 oct. 2024

- Péniscolaire à EMLINGEN
- Péniscolaire à FISLIS
- Le Bois d'Yrsan à HIRSingUE
- Les P'tits Choux à HOCHSTATT
- Les Galopins à SPECHBACH
- Cap sur l'ill à WALDIGHOFFEN

ALSH HIVER du 10 fév. au 21 fév. 2025

- Péniscolaire à ASPACH
- Péniscolaire à FISLIS
- Le Bois d'Yrsan à HIRSingUE
- Les P'tits Choux à HOCHSTATT
- Kendrstuba à WILLER

ALSH NOËL du 23 déc. 2024 au 3 Janvier 2025

- Péniscolaire à ASPACH
- Péniscolaire à FERRETTE

ALSH PRINTEMPS du 7 avril au 17 avril 2025

- Péniscolaire à COURTAVON
- Péniscolaire à EMLINGEN
- Péniscolaire à FERRETTE
- Le Bois d'Yrsan à HIRSingUE
- L'ill aux enfants à ILLFURTH
- Cap sur l'ill à WALDIGHOFFEN



du 7 au 11 juillet

- Péniscolaire à COURTAVON
- Le Bois d'Yrsan à HIRSingUE
- Les P'tits Choux à HOCHSTATT
- Les Tilleuls à WALHEIM
- Cap sur l'ill à WALDIGHOFFEN
- Kendrstuba à WILLER

du 15 au 18 juillet

- Péniscolaire à COURTAVON
- Le Bois d'Yrsan à HIRSingUE
- Les P'tits Choux à HOCHSTATT
- Les Tilleuls à WALHEIM
- Cap sur l'ill à WALDIGHOFFEN
- Kendrstuba à WILLER

du 21 au 25 juillet

- Péniscolaire à FERRETTE
- Le Bois d'Yrsan à HIRSingUE
- L'ill aux enfants à ILLFURTH
- Les Galopins à SPECHBACH
- Cap sur l'ill à WALDIGHOFFEN

du 28 juillet au 1^{er} août

- Péniscolaire à FERRETTE
- Le Bois d'Yrsan à HIRSingUE
- L'ill aux enfants à ILLFURTH
- Les Galopins à SPECHBACH
- Cap sur l'ill à WALDIGHOFFEN

ALSH ÉTÉ 2025

du 4 au 8 août

- Péniscolaire à FERRETTE
- Les Tilleuls à WALHEIM
- Kendrstuba à WILLER

du 11 au 14 août

- Péniscolaire à FERRETTE
- Les Tilleuls à WALHEIM
- Kendrstuba à WILLER

du 18 au 22 août

- Péniscolaire à EMLINGEN
- Péniscolaire à FISLIS
- Les P'tits Choux à HOCHSTATT
- Péniscolaire à RIESPACH
- Les Galopins à SPECHBACH

du 25 au 28 août

- Péniscolaire à EMLINGEN
- Péniscolaire à FISLIS
- Les P'tits Choux à HOCHSTATT
- Péniscolaire à RIESPACH
- Les Galopins à SPECHBACH

ATTENTION FERMETURE DE TOUS LES ALSH LE 29 AOÛT EN RAISON DE LA PRÉ-RENTÉE.

Contactez le SERVICE ENFANCE de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES SUNDGAU

Tel : 03.89.25.53.86 enfance@cc-sundgau.fr

Retrouver les contacts par structure sur notre site : <http://www.cc-sundgau.fr/grandir/enfance.htm>





PRÉVENTION CANICULE

**VOTRE TÉLÉASSISTANCE
OFFERTE
EN JUILLET ET EN AOÛT**

03 89 31 54 32

Infos et conditions :





Le RPI Bouxwiller/Durmenach/Roppentzwiller/Werentzhouse recrute une personne en service civique pour l'année scolaire 2024-2025.

C'est quoi le service civique ?

Il s'agit d'une mission complémentaire de l'action des agents, des stagiaires : les volontaires en service civique interviennent en complément de l'action des agents, des stagiaires, et/ou des bénévoles des établissements scolaires d'accueil, sans que les objectifs de la mission ne viennent en substitution des fonctions et responsabilités exercés par des agents titulaires ou contractuels. Les missions assurées par un volontaire du service civique ne doivent pas non plus s'exercer en remplacement des fonctions d'assistants d'éducation (AED), d'auxiliaires de vie scolaire (AVS), d'emplois vie scolaire (EVS) et autres contrats aidés ;

C'est également une mission accessible à tous les jeunes : les missions proposées dans le cadre du service civique ne peuvent pas exclure les jeunes qui n'ont pas de diplôme ou de qualification. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui doivent prévaloir ;

Enfin, c'est une mission permettant de vivre une expérience de mixité sociale : le service civique doit permettre d'effectuer une mission dans un environnement différent de celui dans lequel le jeune évolue habituellement, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés.

A qui s'adresse-t-il ?

Le service civique s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans (cette limite d'âge est portée à 30 ans pour un volontaire reconnu en situation de handicap), il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein de l'école.

Quelle est sa mission ?

- 1) Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire, spécifiquement en sport, dans le développement durable et en sciences
- 2) Lutter contre le harcèlement scolaire

Postulez dès maintenant !

ce.0680393h@ac-strasbourg.fr

Pour plus d'informations, contactez-le

03 89 07 99 73

**Vous accompagnez un proche
malade, en situation de handicap
ou dépendant du fait de l'âge ?**



Café des aidants[®]

Altkirch

**Autour d'un café, venez échanger
votre expérience avec d'autres aidants.**

Animé par des professionnels, le *Café des aidants* est un temps
convivial d'échange et d'information en libre accès.

Organisé par :



Avec le soutien de :





Nous vous donnons rendez-vous, un mardi par mois de 10h00 à 11h30 à la MJC d'Altkirch, 1 rue des Vallons, 68130 Altkirch

PROGRAMME 2024- 2025

10 Septembre 2024

L'expérience de l'aidance

08 Octobre 2024

Prendre soin de soi, penser à son bien-être

19 Novembre 2024

Les repas de famille et les fêtes

17 Décembre 2024

Savoir dire NON/ poser ses limites

14 Janvier 2025

Les relations avec l'entourage à l'épreuve de l'aidance

25 Février 2025

Faire le deuil de l'aidé tel qu'il était avant la maladie

25 Mars 2025

Les relations avec les professionnels

22 Avril 2025

Vulnérabilité de l'aidant : le risque d'épuisement

20 Mai 2025

Où est la limite entre bienveillance et maltraitance ?

17 Juin 2025

Comprendre les troubles du comportement de mon proche



À cette adresse :

MJC Altkirch

1, rue des Vallons 68130 Altkirch



Contact :

Camille et Gordana:

03.89.40.50.64

AIDE AUX ANIMAUX

(conseils pour faire garder un animal / SPA, fourrières, associations, législation ...)

VOUS AVEZ PERDU OU TROUVÉ UN ANIMAL

1. VOUS AVEZ PERDU UN ANIMAL:

*Mettez des affiches chez les commerçants, dans les boîtes aux lettres et chez le vétérinaire.
Contactez la mairie ou le commissariat, la fourrière du département.*

- Vous pouvez déclarer la perte de votre animal et signaler sa disparition à l'I-CAD. - Vous avez besoin de son numéro d'identification (puce ou tatouage). Vous pouvez le demander à votre vétérinaire si vous ne le trouvez pas.
- vous pouvez faire la déclaration de perte :
 - sur le site www.i-cad.fr (espace Détenteur)
 - par téléphone au **08 10 778 778** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17 h 30),
 - par e-mail à contact@i-cad.fr en précisant: URGENT -ANIMAL PERDU
 - en utilisant le service. www.filalapat.fr (pensez à télécharger l'application gratuite)..

2. VOUS AVEZ TROUVE UN ANIMAL:

Contactez l' I-CAD : **08 10 778 778**

E-mail: contact@i-cad.fr

Vérifiez le numéro de tatouage (oreille ou cuisse). Vous pouvez montrer l'animal à un vétérinaire qui le vérifiera gratuitement.

Vous pouvez utiliser le service **Filalapat** (www.filalapat.fr).

Vous pouvez télécharger gratuitement cette application.

RELIE AU FICHIER NATIONAL D'IDENTIFICATION, I-CAD DEPEND DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION.

3. VOUS AVEZ TROUVE UN OISEAU BLESSE OU TOMBE DU NID

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O) : **01 53 58 58 35**

4. VOUS ETES TÉMOIN D'UN ACTE DE MALTRAITANCE SUR UN ANIMAL

Ecrivez à l'un de ces organismes en donnant le maximum de détails. Ils envoient des enquêteurs sur les lieux de la maltraitance. Votre anonymat sera respecté, mais il va de soi que votre déclaration devra être signée.

-FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX

01 39 49 18 18

contact@fondationassistanceauxanimaux.org

-S.P.A. SERVICE ENQUETES

Signaler une maltraitance par Internet

www.la-spa.fr (formulaire en ligne)

-ASSOCIATION STEPHANE LAMART (formulaire en ligne : voir : « Contactez-nous »)

BP. 20036, 94268 FRESNES CEDEX - Tel : 01 46 81 54 64

CHEVAUX, ANES,...MALTRAITES :

C.H.E.M : Tel. 01 69 19 72 24 , chemparis@gmail.com

et sur le site de CHEM : « signaler un équidé en détresse »

ANIMAUX SAUVAGES :

Contactez l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)



ANALYSES D'EAU

Date de prélèvement: 12/04/2024

Lieu de prélèvement: mairie lavabo sanitaires

Conclusion : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



OPÉRATION BOUCHONS ET COMPAGNIE

N'oubliez pas que cette opération est toujours d'actualité.
La collecte des bouchons permet d'améliorer le bien-être des enfants hospitalisés au GHRMSA de Mulhouse.

Alors continuez votre action !!

Nous vous rappelons que les bouchons peuvent être déposés en mairie aux horaires d'ouverture.

Merci à vous.



CONCILIATEUR DE JUSTICE - PERMANENCES 2024

M. FREY, conciliateur de justice, assure des permanences tous les :

1er et 3ème jeudis du mois de 8h00 à 11h30 à la mairie de Hirsingue (1, place la mairie)

Uniquement sur rendez-vous en appelant la Mairie de Hirsingue au : **03 89 40 50 13**

TRESOR PUBLIC D'ALTKIRCH

Horaires d'ouverture : Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h30 de 13h00 à 16h00
Appel possible au 03.89.40.01.97 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

SERVICES SOCIAUX

Plusieurs services sont regroupés au **Conseil départemental du Haut-Rhin - Quartier Plessier à ALTKIRCH** :

- Espace solidarité (accompagne les personnes jusqu'à l'âge de la retraite) : 03 89 08 98 98 ou espacealtkirch@haut-rhin.fr
- Pôle gérontologique : 03 89 08 98 30 ou gerontoaltkirch@haut-rhin.fr
- Services d'Accompagnement à la Vie Sociale déficience intellectuelle : 03 89 08 82 64 ou savsaltkirch.apei@wanadoo.fr

↳ **Maison Départementale des Personnes Handicapées** :

51a rue d'Agen à MULHOUSE : 03 89 30 68 10

Un rendez-vous peut être pris en cas de besoin sur place ou téléphoniquement avec les équipes médico-sociales de la MDPH de Colmar et de Mulhouse

INFORMATIONS PRATIQUES

Les Horaires du secrétariat de mairie :

Heures d'ouverture AU PUBLIC du secrétariat

LUNDI 15 h à 18 h

MERCREDI 9 h à 12 h

JEUDI 15 h à 18 h

**CONGÉS ANNUELS DU 9 AU 22
SEPTEMBRE 2024 INCLUS**

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS

Il est demandé de prendre IMPÉRATIVEMENT rendez-vous au secrétariat de la mairie pour consulter monsieur le maire ou un adjoint.

Contact: Secrétariat au 03.89.25.81.42

E-mail : mairie@roppentzwiller.fr

Site : www.roppentzwiller.fr

Maison des Assistantes Maternelles (Nid Douillet) : 03 89 25 80 49

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Site internet : <https://www.cc-sundgau.fr>

Tél : 03 89 08 36 20

Accueil :

Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi, mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Quartier Plessier

Avenue du 8ème régiment de Hussards

68130 ALTKIRCH

Les piscines de Tagolsheim et de Ferrette sont ouvertes au public.

Bulletin de liaison et d'informations

Rédaction et diffusion

Mairie de Roppentzwiller